

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 7 novembre 2011, à 20 h au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :
Madame Marielle Roy,
Madame Solange Tremblay,
Monsieur Lorenzo Ouellet,
Monsieur René-Jacques Gallant,
Monsieur Jean-Guy Chouinard,
Monsieur Jocelyn Caron.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2011-11-424

**Adoption de l'ordre
du jour**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

**Réunion ordinaire
7 novembre 2011
Ordre du jour**

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux d'octobre 2011;
4. Comptes à accepter – Octobre 2011;
5. Règlements :
 1. Adoption du règlement 2011-11 – Code d'éthique et de déontologie;
 2. Consultation publique et adoption du second projet de règlement 2011-13;
6. Dépôt des résultats des Fleurons du Québec;
7. États financiers au 30 septembre 2011 de la Municipalité de Sayabec;

8. Correspondance :
 1. Indicateurs de gestion 2010;
 2. Accusés de réception – Bois d’œuvre Cédrico Inc.;
 3. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Versement pour Centre communautaire;
 4. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Versement pour Centre sportif;
 5. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Adoption du code d’éthique;
 6. Madame Danielle Doyer – CPE l’Enfant Joue;
9. Compte à accepter - Construction Ghislain D’Amours Inc. – Salle du registraire;
10. CLD de La Matapédia – Sondage sur l’offre de service en développement rural;
11. Demandes d’appui :
 1. Bertrand Lagacé;
 2. AFÉAS – Activités de la Ste-Catherine;
 3. Équipe de volley-ball - Les Diablos de Sayabec;
 4. Fabrique du Saint-Nom-de-Marie de Sayabec;
 5. Exploitation des Gaz ou Pétrole de schiste;
 6. Camp musical – Location du Centre communautaire;
 7. Comité Gare patrimoniale – Atelier du Père Noël;
 8. Les Voix de la Vallée – Concert de Noël;
 9. Club Lions – Publicité;
 10. Société Saint-Jean-Baptiste;
12. Comité de Développement socio-économique – Remboursement d’un chèque de Beaulieu Décor D’Astous et Frères fait au nom de la Municipalité de Sayabec;
13. Invitations :
 1. URLS – Gala Méritas sportif;
 2. Maison des Jeunes de Sayabec – Bières et saucisses;
 3. Créneau Écoconstruction – Colloque de lancement;
 4. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Stratégie québécoise d’économie d’eau potable;
 5. L’industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent – L’Agri-rencontre;
 6. ATR Gaspésie – Colloque de l’Industrie touristique gaspésienne;
14. Gaston Santerre – Branchement au réseau d’aqueduc;
15. OMH :
 1. États financiers 2010;
 2. Budget 2011;
 3. Budget 2012;
16. Politique de dons;
17. Tarification des salles du Centre communautaire;
18. Poste de secrétaire – Prolongement jusqu’au 16 décembre 2011;
19. Ministère de la Famille et des Aînés – MADA;

20. Commission municipale – Club des 50 ans et +;
21. Appel d’offres pour vente d’un camion – Résultat de l’ouverture des soumissions;
22. CAUREQ - Redistribution des excédents;
23. Compte à accepter - Réserve financière gravière;
24. Motion de félicitations :
 1. Prix Jeunes Entrepreneurs – Techéol;
 2. Opération Persévérance – Prix Mobilisation;
 3. Monsieur Charles Lepage;
 4. Équipe de soccer de la Vallée;
 5. Véronique Simard, prix du bénévolat Dollard-Morin, volet relève;
25. URLS – Loisirs pour les aînés;
26. Gestion Conseils PMI – Projet chaufferie à la biomasse forestière;
27. Politique d’égalité entre les femmes et les hommes dans la municipalité de Sayabec;
28. Charte des valeurs pour des municipalités équitables;
29. Modification au calendrier de réunions – Budget, lundi le 19 décembre 2011 à 19 h 30;
30. Gala Prism – Mise en candidature;
31. Règlement 2010-13 – Financement permanent;
32. Réservoir d’eau potable;
33. Déclaration des Élus (es) concernant la formation sur le code d’éthique et de déontologie;
34. Reddition de comptes – Subvention pour l’amélioration du réseau routier;
35. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
36. Période de questions;
37. Levée de l’assemblée.

Résolution 2011-11-425

Adoption des procès-verbaux

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’adopter les procès-verbaux d’octobre 2011 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

Résolution 2011-11-426**Comptes à accepter**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois d'octobre 2011 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 47 955.43 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOM DES COMPTES	MONTANT
9013-0147 QUÉBEC INC.	176.56 \$
IMMEUBLES D'ASTOUS INC.	455.60 \$
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	50.00 \$
AMQUI MOTEURS (ÉLECTRIQUE) INC.	454.56 \$
ASTRAL MÉDIA RADIO INC.	881.77 \$
AU GENTIL MUGUET	298.48 \$
BIO-VALLÉE	240.23 \$
BIOLOGIE AMÉNAGEMENT BSL INC.	1 148.48 \$
BOULAY GEORGETTE	36.00 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	282.01 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	197.40 \$
CHEMCO INC.	7 521.31 \$
CLÉROBEC INC.	567.87 \$
COMITÉ DE LITURGIE	100.00 \$
CORPORATION SUN MÉDIA	397.60 \$
LES CUISINES CD-SERVICE DE TRAITEUR	1 224.69 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	55.16 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	43.24 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	21.00 \$
GROUPE LECHASSEUR	11 113.26 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	194.76 \$
JOUBERT GABRIEL	10.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	121.90 \$
LA VALLÉE DE LA FRAMBOISE	645.18 \$
LES ENTREPRISES A&D LANDRY INC.	797.02 \$
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	85.44 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	239.21 \$
MC ASPHALT INDUSTRIES LIMITED	1 452.54 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	3 898.45 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-LÉON-LE- GRAND	43.98 \$
OUTILS GLADU BEAUCE INC.	151.02 \$
PAPETERIE DU FUTUR	645.37 \$
PELLETIER ANTOINE	436.53 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	1 611.84 \$
PR DISTRIBUTION	254.74 \$
PRAXAIR	284.42 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	85.27 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 039.70 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	2 627.98 \$
GUILLAUME RIOUX	10.00 \$
SÉCURITÉ BERGER	227.79 \$
SOCIÉTÉ NATIONALE CHIMIQUE	669.55 \$
SONIC	826.32 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	890.90 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	151.47 \$

TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	457.65 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	4 591.18 \$
UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT	240.00 \$
TOTAL	47 955.43 \$

Résolution 2011-11-427

Règlement 2011-11
Adoption du code d'éthique
et de déontologie

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2011-11

**PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
S'APPLIQUANT AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU' En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (projet de loi n° 109), les municipalités doivent adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU QUE Ledit code d'éthique et de déontologie doit être adopté par règlement par la Municipalité;

ATTENDU QUE Toutes les règles relatives aux articles 8 à 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU' Un avis de motion du présent règlement a été présenté à la réunion du 3 octobre 2011 par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement numéro 2011-11 portant sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux de la Municipalité de Sayabec soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1: PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : VALEURS DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les principales valeurs de la Municipalité de Sayabec énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie qui doivent guider les membres du conseil dans l'appréciation des règles déontologiques qui leurs sont applicables sont :

- a) L'intégrité des élus;
- b) L'honneur rattaché aux fonctions de conseiller municipal et de Maire;
- c) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- d) Le respect envers les autres membres du conseil municipal, les employés et les citoyens;
- e) La loyauté envers la municipalité;
- f) La recherche d'équité.

ARTICLE 3 : INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclus de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

ARTICLE 4 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la municipalité de Sayabec.

ARTICLE 5 : RÈGLES

5.1. Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.2. Avantages

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

5.3. Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

5.4. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes

municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

5.5. Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

5.6. Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec:

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 7 NOVEMBRE 2011.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Madame Danielle Marcoux, mairesse, ouvre la séance de consultation publique au sujet du règlement 2011-13. Aucun commentaire n'a été émis et madame Marcoux ferme la séance de consultation publique.

Résolution 2011-11-428

**Adoption du second projet –
Règlement 2011-13**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-13

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

ATTENDU QUE La Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE Le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE Le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser comme usages complémentaires dans la zone 35 I les usages en lien avec le groupe d'usages *commerce II* ;

ATTENDU QUE Le conseil a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE Le conseil doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter le second projet de règlement numéro 2011-13 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

- 2° de soumettre le second projet de règlement numéro 2011-13 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-13 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Article 1 La grille des spécifications du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifiée par l'insertion d'un cercle vide à l'intersection de la ligne de la classe d'usages *Commerce II - Services professionnels* et de la colonne de la zone 35 I.

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 7 NOVEMBRE 2011.

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet, directeur général et
secrétaire-trésorier

-
6. Le point 6 de l'ordre du jour est reporté à la réunion du 21 novembre 2011.
7. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers de la municipalité de Sayabec pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 septembre 2011.

Le point numéro 8

Correspondance

- 8.1 Une correspondance datée du 27 septembre 2011 et provenant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe de la réception des pages de signature afférentes au document Indicateurs de gestion 2010.
- 8.2 Une correspondance datée du 22 septembre 2011 provenant du Cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'une correspondance du 26 septembre 2011 provenant du premier ministre Jean Charest, nous fait part de la réception de la résolution numéro 2011-09-380 concernant la relance de l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico Inc.
- 8.3 Une lettre datée du 11 octobre 2011 provenant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous confirme le paiement de 286 423 \$ représentant le solde de la contribution imputable au gouvernement du Canada pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du Centre communautaire de Sayabec.
- 8.4 Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirme un versement de 102 688 \$ représentant le solde de l'aide financière accordée par le gouvernement du Canada pour le projet de réfection du Centre sportif David-Pelletier.

- 8.5 Une correspondance datée du 18 octobre 2011 provenant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie vise à rappeler aux municipalités qu'il leur reste peu de temps pour le faire.
- 8.6 Une lettre datée du 25 octobre 2011 provenant de Madame Danielle Doyer, députée de Matapédia, nous confirme son appui ferme concernant le développement de 29 places subventionnées à Sayabec.
-

Résolution 2011-11-429

**Règlement 2010-02 -
Centre sportif**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 002419 à l'entreprise Construction Ghislain D'Amours Inc. au montant de 13 411.25 \$, incluant les taxes, pour des travaux concernant la salle du registraire au Centre sportif David-Pelletier dans le cadre du règlement 2010-02.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 12 822.65 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le numéro 2010-02. Le montant de la TPS de 588.60 \$ sera financé à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2011-11-430

**CLD de La Matapédia -
Sondage sur l'offre de service
en développement rural**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à remplir le sondage sur l'offre de service en développement rural du CLD de La Matapédia.

Résolution 2011-11-431

**Demande d'appui -
Monsieur Bertrand Lagacé**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, à faire le suivi dans le but de permettre la relocalisation de la ligne électrique d'un lampadaire qui avait été installé temporairement il y a quelques années derrière la résidence de monsieur Bertrand Lagacé au 40, rue Bossé, à Sayabec. Suite à la construction de monsieur Ouellet, la ligne a été continuée. Le changement devra être effectué par Hydro-Québec et les frais seront assumés par Hydro-Québec.

Résolution 2011-11-432

**Demande d'appui - AFÉAS –
Activités de la Ste-Catherine**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 460.00 \$, taxes incluses, afin d'appuyer l'AFÉAS pour l'organisation des ses activités de la Ste-Catherine qui se tiendront les 22, 23 et 25 novembre 2011 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2011-11-433

**Demande d'appui – Les
Diablos de Sayabec**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 50.00 \$ à l'équipe de volley-ball «Les Diablos de Sayabec» afin qu'elle puisse réaliser différents projets comme l'achat de survêtements de sport ou la participation à un tournoi civil pour l'année 2011-2012.

Résolution 2011-11-434

**Demande d'appui – Fabrique
du Saint-Nom-de-Marie de
Sayabec**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 225.00 \$, taxes incluses, à la Fabrique du Saint-Nom-de-Marie pour l'organisation d'un déjeuner qui a eu lieu au Centre communautaire de Sayabec le 6 novembre 2011.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2011-11-435

**Demande d'appui –
Exploitation des Gaz ou
Pétrole de schiste**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

CONSIDÉRANT QUE Les opérations de forage visant à extraire par un procédé de fracturation hydraulique le gaz de schiste ou le pétrole de schiste exigent une grande quantité d'eau (pouvant atteindre entre 7 et 35 millions de litres d'eau pour une fracturation hydraulique) ;

CONSIDÉRANT QUE Ces opérations, dans le cadre de l'utilisation de la fracturation hydraulique, exigent l'utilisation de plusieurs produits chimiques (plus de 500 produits) et que les entreprises engagées dans l'extraction s'opposent à en dévoiler la teneur;

CONSIDÉRANT QU' Il est de notre devoir en tant que gestionnaire responsable du BIEN COMMUN de nos concitoyen(ne)s de ne prendre absolument aucun risque de voir contaminer notre source d'eau en sachant que l'alimentation en eau de notre municipalité se fait principalement via la nappe aquifère;

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal de la Ville de Gaspé a adopté, lors de son conseil municipal de juin 2011, une résolution par laquelle elle s'engage à n'autoriser aucun usage de son eau potable dans la cadre de la production de gaz de schiste ou de pétrole de schiste et ce tant et aussi longtemps qu'aucune étude scientifique sérieuse et crédible n'aura pas fait toute la lumière sur les réels impacts possible de l'exploitation par fracturation hydraulique des gaz et ou du pétrole de schiste;

CONSIDÉRANT QU' En prenant connaissance des cas de contaminations observés dans plusieurs états, l'État de New York a convenu d'un moratoire de 2 ans afin d'étudier les impacts environnementaux et économiques de cette exploitation;

CONSIDÉRANT QUE Présentement, au Québec les entreprises gazières ferment les yeux sur ce qui se passe aux États-Unis et ne démontrent en aucune manière précise qu'elles désirent prendre en compte en tant que bon citoyen corporatif responsable, les différents risques environnementaux associés aux activités reliées au gaz de schiste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le conseil municipal de Sayabec s'engage par la présente résolution à :

- 1) N'accorder aucune autorisation d'usage de son eau potable dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste.
- 2) N'accorder aucune autorisation pour le prélèvement d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production du gaz de schiste et du pétrole de schiste.
- 3) D'interdire la fracturation hydraulique sur l'ensemble du territoire des municipalités de la Vallée de la Matapédia comme cela a déjà été fait sur le territoire de la ville de Gaspé depuis le mois de juin 2011.

4) De demander au Gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur l'exploration et sur l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste pour une durée de 20 ans.

5) De demander au Gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE au sujet des hydrocarbures et de lui donner plus de temps afin d'analyser les retombés économiques et environnementales.

Résolution 2011-11-436

**Demande d'appui –
Camp musical**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la location de la salle 2 donnant accès à la scène au coût de 50 \$ plus les taxes, pour chaque jour de location du 9 au 19 juillet inclusivement au Centre communautaire de Sayabec au Camp musical du lac Matapédia afin de leur permettre de tenir une session de théâtre. Le 20 juillet 2012, la salle sera chargée au prix de 275.00 \$, taxes incluses, et le technicien formé par la Municipalité sera à la charge du Camp musical au montant de 25 \$ de l'heure.

Résolution 2011-11-437

**Demande d'appui –
Comité de la Gare
patrimoniale – Atelier des
artisans du Père Noël**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense au montant de 230 \$, taxes incluses, au Comité de la Gare patrimoniale pour l'organisation de l'Atelier des artisans du Père Noël les 19 et 20 novembre 2011 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2011-11-438

**Demande d'appui –
Voix de la Vallée**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de faire l'achat de 2 billets pour le concert de Noël interprété par les Voix de la Vallée ainsi que du Chœur de Rimouski le 4 décembre 2011 à 14 h 00, à l'Église de Val-Brillant. Le coût de ces billets est de 20.00 \$ par personne, taxes incluses, pour un coût total de 40.00 \$

Monsieur René-Jacques Gallant se retire de la réunion étant donné qu'il siège au CA des Lions.

Résolution 2011-11-439

**Demande d'appui –
Club Lions**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer le Club Lions pour son Congrès afin d'acheter le dos de l'album souvenir, au coût de 1 000 \$ qui sera distribué à tous les congressistes et entreprises présentes les 4, 5 et 6 mai 2012. Cette somme sera prévue au budget 2012.

Monsieur René-Jacques Gallant est de retour à la réunion.

Résolution 2011-11-440

**Demande d'appui –
Société Saint-Jean-Baptiste**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense au montant de 70 \$, taxes incluses, à la Société Saint-Jean-Baptiste pour l'organisation de la fête de Noël qui se tiendra le 11 décembre 2011 au Centre communautaire de Sayabec. En plus, le conseil municipal autorise le versement de 100 \$ pour l'organisation de cette fête.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2011-11-441

**Comité de développement
socio-économique - Chèque**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser un remboursement de 220.00 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec. Ce montant représente le prix de 4 billets pour le souper conférence qui a eu lieu le 10 septembre dernier. Beaulieu Décor D'Astous et Frères a libellé ce chèque au nom de la municipalité plutôt qu'au nom du Comité.

Résolution 2011-11-442

**Invitation – URLS – Gala
Méritas sportif**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Caron, conseiller, ainsi que madame Marielle Roy, conseillère, à assister au Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent 2011. Monsieur Jordan Caron de Sayabec a été mis en nomination à titre d'athlète de haut niveau international. Ce Gala se tiendra le 12 novembre 2011, à l'Hôtel Rimouski. Le coût est de 30 \$ par personne, taxes incluses.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-11-443

**Invitation – Maison des
Jeunes de Sayabec - Bières
et saucisses**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'achat de 8 billets pour la dégustation de bières et saucisses au profit de la Maison des Jeunes de Sayabec. Le coût de cette activité est de 30.00 \$ par personne et se tiendra le 12 novembre 2011 au Centre communautaire de Sayabec. Le coût total est de 240 \$.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le paiement d'une dépense au montant de 130.00 \$, taxes incluses, à la Maison des Jeunes de Sayabec pour la location du Centre communautaire afin de tenir cette activité.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2011-11-444

**Invitation – Créneau
Écoconstruction - Colloque
de lancement**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Myriam Chouinard, agente de développement socio-économique, au colloque de lancement qui se tiendra au Riôtel de Matane, le 24 novembre 2011 de 9 h 00 à 16 h 30. Le coût de cet événement est de 60 \$ par personne (taxes, dîner et cocktail inclus).

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-11-445

**Invitation – Stratégie
québécoise d'économie d'eau
potable**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, Jean-Guy Chouinard, conseiller, ainsi que mesdames Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe et Danielle Marcoux, mairesse, à une session d'information dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable à Mont-Joli le 22 novembre 2011 à 13 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-11-446

Invitation – Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent - L'Agri-rencontre

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, à l'Agri-rencontre de l'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu jeudi, le 24 novembre 2011, de 8 h à 10 h 30 au Motel Le Gaspésiana de Sainte-Flavie. Le coût pour cette activité est de 30 \$ par personne, taxes incluses.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-11-447

Invitation – ATR Gaspésie - Colloque de l'industrie touristique gaspésienne

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Myriam Chouinard, agente de développement socio-économique, à un colloque de l'industrie touristique gaspésienne qui se tiendra à Amqui les 21 et 22 novembre 2011 sous le thème « Le défi de la main-d'œuvre en tourisme ». Le coût de ce colloque est de 190 \$, taxes incluses.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-11-448

Gaston Santerre – Branchement au réseau d'aqueduc

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc de la résidence de monsieur Gaston Santerre située au 109, route 132 Ouest à Sayabec. Ce branchement sera relié à la conduite d'eau de Monsieur Pierre Dumais qui est déjà en service.

15.1 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les états financiers de l'OMH pour l'année 2010.

15.2 Les conseillers reçoivent le budget 2011 de l'OMH.

15.3 Dépôt du budget 2012 de l'OMH.

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter la politique de dons et d'aide aux organismes et associations.

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

POLITIQUE DE DONNS ET D'AIDE AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

1. OBJET

La présente politique a pour but de définir et d'encadrer tout le processus d'évaluation des demandes de dons adressées au Conseil municipal de Sayabec par des associations et des organismes. Elle concerne les dons en argent ainsi que l'aide à l'organisation des activités.

2. PRINCIPES

Pour verser un don en argent, toute association ou organisme doit faire la demande écrite au Conseil municipal. Le Conseil municipal a la responsabilité d'appliquer cette politique d'une manière juste et équitable pour chaque demande. Également, cette politique doit correspondre aux orientations et aux priorités retenues par le Conseil.

3. BUTS

3.1 Favoriser une meilleure évaluation des demandes en appliquant les principes définis ci haut.

3.2 Établir un traitement efficace des demandes et ceci en conformité avec les orientations poursuivies par la municipalité tout en respectant les termes de la Loi sur les compétences municipales.

3.3 Rechercher l'équité dans l'attribution des dons tout en respectant le budget prévu à cette fin.

4. MODALITÉS D'APPLICATION

4.1 À la fin de chacune des années, le Conseil municipal détermine les grandes orientations et les priorités retenues selon la planification stratégique pour assurer le développement harmonieux de la Municipalité.

4.2 Lors de la préparation du budget, la direction générale de la Municipalité présente aux membres du Conseil la liste potentielle des organismes qui pourront faire l'objet d'un versement d'un don. (Annexe1)

4.3 Si une association ou un organisme désire obtenir un don pour l'organisation d'une activité, il est important qu'elle dépose une demande écrite au Conseil municipal afin que celui-ci statue par résolution l'aide qui sera accordée à l'organisme. L'aide pourra prendre la forme du paiement à un fournisseur d'une dépense reliée à l'organisation de l'activité. Si l'association ou l'organisme a reçu une première aide, les demandes supplémentaires seront évaluées.

4.4 Selon les priorités retenues par les membres du Conseil municipal, ce dernier fixe le montant maximum pour chacune des demandes en respectant le montant prévu au budget.

4.5 Advenant une demande de don non prévue au budget, la direction générale devra inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Conseil cette demande.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

5.1 Demandes venant des organismes ou associations bénévoles du milieu sayabécois sans autre source de financement;

5.2 Demandes d'organismes ou associations bénévoles pour la participation à leurs activités : (souper – concert – anniversaire important – manifestation annuelle). L'achat d'un maximum de 4 billets est autorisé.

5.3 Demandes venant d'organismes ou associations sans but lucratif situés sur le territoire de la MRC de la Matapédia, mais offrant des services dans notre milieu.

5.4 Demandes venant d'organismes ou associations ayant une entente écrite avec la Municipalité de Sayabec.

6. DISPOSITIONS FINALES

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Cette politique entre en vigueur le 7 novembre 2011 suite à la réunion régulière du Conseil municipal de Sayabec.

RESPONSABLE DE L'APPLICATION :

La direction générale.

Cette politique de dons a été mise à jour le 7 novembre 2011.

Cette politique remplace toutes directives, politiques ou résolutions adoptées antérieurement. La mise à jour de celle-ci est sous la responsabilité du Conseil municipal et demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'aucune autre politique ne la remplace.

Résolution 2011-11-450

Grille de tarification de location des salles du Centre communautaire

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'adoption de la grille de tarification concernant la location des salles du Centre communautaire.

La grille de tarification de location des salles du Centre communautaire sera jointe à l'annexe A.

Résolution 2011-11-451

**Poste de secrétaire -
Prolongation**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de prolonger l'embauche de madame Marie-France Soucy à raison de 30 heures par semaine au poste de secrétaire à l'Hôtel de ville jusqu'au 16 décembre 2011.

Résolution 2011-11-452

**Ministère de la Famille et des
Aînés - MADA**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, ainsi que mesdames Marielle Roy, conseillère, et Myriam Chouinard, agente de développement socio-économique, afin de travailler sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA). La rencontre de démarrage aura lieu le jeudi, 10 novembre 2011 à 10 h au bureau de l'agente de développement socio-économique.

Résolution 2011-11-453

**Club des 50 ans et + -
Avis de consultations**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer le Club des 50 ans et + devant la Commission Municipale du Québec dans la reconduction du crédit de taxes pour le 78, rue de l'Église à Sayabec.

Résolution 2011-11-454

**Appel d'offres -
Vente d'un camion**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que suite à l'ouverture des soumissions reçues concernant l'appel d'offres pour la vente d'un camion ainsi que le désistement de ces 2 soumissionnaires de façon verbale, il est résolu d'autoriser monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, afin de vérifier auprès d'un ferrailleur le prix qu'il pourrait obtenir pour ce même camion.

Par la même résolution, il est décidé de vendre le camion à la compagnie 9006-3538 Québec Inc. de Saint-Joseph-de-Lepage au montant de 3 000.00 \$, taxes en sus.

22. Le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec a fait une redistribution des excédents pour l'année financière de 2010 et 2011. Un montant de 3 173.45 \$ est remis à la Municipalité de Sayabec.

Monsieur Lorenzo Ouellet se retire de la réunion.

Résolution 2011-11-455

**Compte à accepter -
Réserve financière gravière**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'affectation d'une somme de 16 640.87 \$, taxes incluses, afin de pourvoir à une dépense d'asphaltage de la route Pouliot dans le fonds réservé du règlement numéro 2008-15 sur les gravières et sablières et ce, en provenance des redevances versées par la municipalité de Val-Brillant pour la gravière et sablière du Groupe Lechasseur.

Monsieur Lorenzo Ouellet est de retour à la réunion.

Résolution 2011-11-456

**Motion de félicitations -
Prix Jeunes Entrepreneurs
Techéol**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à l'entreprise Techéol pour le Prix Jeunes Entrepreneurs décerné par Desjardins & Cie.

Résolution 2011-11-457

**Motion de félicitations -
Prix Mobilisation**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à l'Opération Persévérance qui a remporté le Prix Mobilisation lors de la remise des Grand prix de la ruralité qui a eu lieu à l'Assemblée nationale le jeudi, 6 octobre 2011.

Résolution 2011-11-458

**Motion de félicitations -
Monsieur Charles Lepage**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations au journaliste monsieur Charles Lepage, natif de Sayabec pour le prix national Rosaline-Ledoux remis par la Fédération des agricultrices du Québec dans le cadre du gala Saturne 2011.

Résolution 2011-11-459

**Motion de félicitations -
Équipe de soccer de la Vallée**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à l'équipe de soccer de la Vallée le Blizzard pour l'obtention de la médaille de bronze lors de la Coupe Saputo de Chicoutimi, alors que les meilleures équipes du Québec s'affrontaient.

Résolution 2011-11-460

**Motion de félicitations -
Véronique Simard**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à madame Véronique Simard pour le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard Morin dans le volet relève qui a été remis par l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent et le ministère de l'Éducation, Loisir et Sport.

Résolution 2011-11-461

URLS – Loisirs pour les aînés

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Vanessa Fillion, coordonnatrice en loisirs, à travailler en collaboration avec l'Unité régionale de loisirs et de sport afin d'améliorer l'offre en loisirs. Une rencontre de démarrage est planifiée le jeudi, 17 novembre 2011, à compter de 10 h.

Résolution 2011-11-462

**Gestion Conseils PMI -
Projet chaufferie à la
biomasse forestière**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser Gestion Conseils PMI à déposer au nom de la Municipalité le projet de chaufferie à la biomasse forestière regroupant les bâtiments suivants (École Sainte-Marie, presbytère, Église et Hôtel de Ville) au fonds municipal et à l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec afin de réaliser le projet d'immobilisations au courant de l'année 2012.

Résolution 2011-11-463

**Politique d'égalité entre les
femmes et les hommes**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter une politique concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Municipalité de Sayabec.

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

INTRODUCTION :

Le 14 février 2011, pour faire suite à la rencontre du conseil des maires de la MRC de La Matapédia du 26 janvier, le conseil municipal de Sayabec adoptait la résolution 2011-02-081 : demande d'appui – conférence régionale des éluEs. Cette résolution a mené à l'élaboration d'une politique d'égalité dans la municipalité de Sayabec. La politique d'égalité repose sur le principe fondateur suivant : que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes afin de favoriser le développement des valeurs suivantes :

Justice sociale
Démocratie
Diversité des points de vue
Respect des différences
Participation citoyenne

1 – **LE CONTEXTE** dans lequel s'inscrit la démarche est de se doter d'un outil comme une politique d'égalité :

1.1 – Une volonté gouvernementale
- La Charte des droits et libertés de la personne*
dans laquelle on peut lire :

... Considérant que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont tributaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ...

Et au chap. 1.1

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe ...

- La politique pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

On retrouve l'affirmation suivante dans l'orientation 7 : « Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans divers champs d'action ayant un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tels que la participation des femmes aux instances dirigeantes, la promotion de mesures de conciliation travail-famille ainsi que l'intégration et le maintien des femmes dans des emplois à prédominance masculine. Le gouvernement s'engage donc à sensibiliser et à soutenir les CRE et les municipalités dans l'adoption et la mise en oeuvre d'une politique d'égalité et d'équité ».

1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉBSL*

On peut y lire :

La politique d'égalité de la CRÉBSL vise l'égale participation des femmes et des hommes à la vie démocratique et au développement du BSL. Elle vise entre autre par l'orientation 1 à faire connaître, auprès des partenaires de la CRÉBSL, la politique d'égalité et les inviter à adopter les principes d'égalité dans leurs projets ou activités.

Pour s'assurer du succès de cette politique, quelques conditions sont nécessaires, dont :

L'adhésion et l'engagement des différentes instances et organisations locales et régionales

- Entente spécifique pour l'égalité de la CRÉBSL

Reconnaissant l'expertise de la Table de concertation des groupes de femmes du BSL comme instance-conseil sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, la CRÉBSL supporte le projet « Soutien aux municipalités – politiques d'égalité » de la Table de concertation.

1.3 – Une volonté municipale

Suite au colloque du 21 février 2010 « Tous ensemble dans la continuité », la municipalité affirme l'énoncé suivant :

« La municipalité de Sayabec se donne comme « mission » d'offrir à tous ses contribuables une variété de services de qualité touchant la sécurité publique, le transport, l'hygiène du milieu, la santé et le bien-être, l'aménagement de son territoire, l'urbanisme, le développement économique, les loisirs et la culture. »

2 – **LE PORTRAIT** (état de la situation)

2.1- Voici en vrac quelques éléments du portrait socio-économique de la municipalité tiré de Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 :

Population totale : 1955 répartie en 985 hommes et 970 femmes

Nombre de familles monoparentales : 75

Dirigées par un homme : 10 Dirigées par une femme : 65

Revenu familial médian en 2005 : 43 836\$

Revenu familial médian des familles monoparentales en 2005 :
30 352\$

Revenu familial médian des familles monoparentales dirigées par une femme en 2005 : 22 143\$

Population totale de 15 ans et + : 1585 répartie en 795 hommes et 795 femmes

Sans aucun certificat, diplôme ou grade : 550 dont 305 hommes et 240 femmes

Avec certificat. Diplôme ou grade universitaire : 85 dont 35 hommes et 50 femmes

Taux d'emploi total : 40,4% dont 44,7% chez les hommes et 35,8% chez les femmes

Ayant déclaré des heures de travail non-rémunéré reliées aux travaux ménagers : 1405 dont 660 hommes et 740 femmes

Ayant déclaré des heures de travail non-rémunérées reliées aux soins des enfants : 680 dont 270 hommes et 410 femmes

Personnes de 15 ans et + avec gains : 855 dont 485 hommes et 370 femmes

Gains médians des personnes de 15 ans et + (\$) : 23 430\$ la moyenne des hommes : 31 028\$ et la moyenne des femmes : 16 011\$

Gains médians des personnes de 15 ans et + ayant travaillé toute l'année à temps plein : 40 958\$ la moyenne des hommes : 46 999\$ la moyenne des femmes : 33 301\$

Pourcentage de faibles revenus avant impôt : 20,7 dont 19,2 hommes et 22,2 femmes

Indice de développement de la municipalité en 2006 : - 5,46 selon le MAMROT

2.2– La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :

Conseil municipal : 3 femmes, 4 hommes

Club des 50 ans et + : 4 femmes, 5 hommes

Club Lions de Sayabec : 6 femmes, 16 hommes

Comité consultatif d'urbanisme : 0 femmes, 7 hommes

Comité Culture et concertation de Sayabec : 6 femmes, 3 hommes

Comité de la fête au village : 5 femmes, 1 homme

Comité de loisirs :

Comité des nouveaux arrivants : 4 femmes, 0 homme

Conseil d'établissement de l'école primaire Ste-Marie : 9 femmes, 1 homme

Conseil d'établissement de l'école polyvalente Sayabec : 6 femmes, 2 hommes

Fabrique de Sayabec : 4 femmes, 3 hommes

Journal Écho Sayabécois : 12 femmes, 3 hommes

Maison des Jeunes : 6 femmes, 1 homme

Office municipal d'habitation : 4 femmes, 2 hommes

Camp musical CA : 2 femmes, 6 hommes

Caisse Pop : 8 femmes, 9 hommes

Pompiers volontaires de Sayabec :

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but : en adoptant une politique d'égalité, la municipalité de Sayabec s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa collectivité.

3.2 – Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comité de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Sensibiliser les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Viser une communication efficace auprès des citoyenNES
- Viser la parité sur toutes les instances de décision
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes

La municipalité en tant qu'employeur :

- favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Favoriser la conciliation famille- travail- implication sociale
- Favoriser l'équité salariale.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures
- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services
- Assurer la sécurité des femmes

3.3 – Les pistes d'action

- Adopter la Charte des valeurs pour une municipalité équitable
- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises
- Utiliser les principes de la rédaction épicienne afin d'être plus inclusif dans les communications
- Travailler avec le Centre des femmes de la Vallée de la Matapédia pour identifier des candidatures féminines aux élections municipales
- Offrir un service de halte garderie adapté aux besoins des familles
- Adopter des mesures de conciliation famille/travail/implication sociale
- Assurer une plus grande sécurité dans les rues de la municipalité (ex : éclairage...)

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique
- Reconnaître l'expertise et collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et le Centre des Femmes de La Vallée de la Matapédia
- Sensibiliser la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

CONCLUSION

La municipalité de Sayabec est sensibilisée à la question de l'égalité depuis plusieurs années déjà.

La Table de concertation des groupes de femmes du BSL lui a décerné le Prix municipalité équitable, catégorie Jeunes édition 2009 pour la synergie et l'impact intergénérationnel créés dans le milieu grâce au projet de relocalisation de la bibliothèque municipale dans les locaux de l'école secondaire. Un bel exemple d'entraide d'une communauté pour répondre aux besoins des jeunes tout en favorisant l'ensemble de la collectivité.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006
- MCCCCF, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à

l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales, février 2009

- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, mars 2010
- Statistiques Canada, Recensement de la population de 2006.

Adoptée par le Conseil municipal de Sayabec le 7 novembre 2011.

Résolution 2011-11-464

Charte des valeurs pour des Municipalités équitables

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter une charte des valeurs pour des Municipalités équitables.

CHARTE DES VALEURS POUR DES MUNICIPALITÉS ÉQUITABLES

Nous croyons qu'un développement qui s'appuie sur l'éthique permet la croissance de la communauté, tout en respectant les limites des écosystèmes, sans créer d'inégalité, en donnant à chaque personne les mêmes chances d'épanouissement.

Ce développement se veut :

Égalitaire en ce sens qu'il assure un accès égal pour les femmes, les hommes et les jeunes aux services, aux ressources et aux sphères de décision;

Diversifié car il laisse place à différentes formes d'économies : sociale, publique, privée;

Inclusif parce qu'il inclut les gens qui font face à des situations particulières d'intégration sociale;

Démocratique par les mécanismes de consultation et de concertation qui permettent à toute la collectivité de s'exprimer.

Cette façon d'aborder le développement de nos municipalités s'appuie sur les valeurs suivantes :

- **La justice** (Traiter équitablement les dossiers);
- **Le partage du pouvoir** (Partager les responsabilités entre les élu-e-s, entre les hommes et les femmes en favorisant la participation citoyenne);
- **Le respect des différences** (Reconnaître et s'ouvrir aux forces de chaque personne dans l'équipe pour travailler en complémentarité);
- **La solidarité** (Partager nos connaissances, nos valeurs, nos compétences dans l'intérêt commun et respecter les décisions. Adopter des mesures qui facilitent la participation et l'intégration des jeunes et des femmes et qui soutiennent la relève);

- **La transparence** (Clarifier les intentions, faire circuler l'information à tous les niveaux, adopter une saine gestion);
- **La viabilité** (se soucier des impacts sociaux et environnementaux de nos décisions).

Résolution 2011-11-465

**Calendrier des réunions -
Budget**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser une modification au tableau des rencontres du Conseil municipal : la présentation des prévisions budgétaires 2012 se tiendra le lundi, 19 décembre 2011 à 19 h 30 au Centre communautaire de Sayabec.

Résolution 2011-11-466

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 36 et qu'elle soit ajournée au 21 novembre 2011 à 19 h 30.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général
et secrétaire-trésorier